



COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE D'AIDE HUMANITAIRE (ECHO)

Décision d'aide humanitaire d'urgence
23 02 01

Intitulé : Aide humanitaire d'urgence en faveur des populations de la République Dominicaine et République d'Haïti victimes d'inondations

Lieu de l'opération : République Dominicaine et République d'Haïti

Montant de la décision : 2,000,000 euro

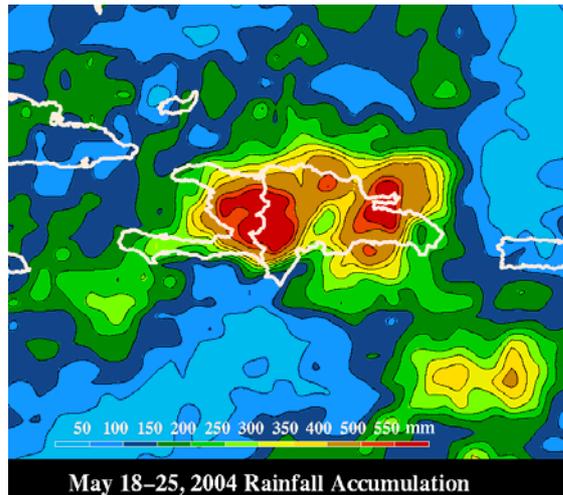
Numéro de référence de la décision : ECHO/-CR/BUD/2004/01000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification :

Dans la nuit du 23 au 24 mai de fortes pluies ont commencé à s'abattre sur la zone frontalière entre la République Dominicaine et Haïti. Selon l'imagerie satellitaire de la NASA, une moyenne de 250 mm de pluie est tombée sur cette région dans l'espace de 2 jours ; en moyenne cette zone reçoit 700 mm de pluie par an. Depuis ce jour, les pluies ont continué de manière intermittente. Ce phénomène a causé d'importantes inondations dans une grande partie de l'île (voir carte), les sols étant déjà saturés d'eau et les barrages dans la région à leur capacité maximale. Selon les autorités, des débordements importants et soudains des rivières ont provoqué au moins 1457 morts et 1884 disparus en Hispaniola et détruit plusieurs villages entiers comme Jimani (République Dominicaine), Fond Verrettes et Mapou (Haïti). D'autres régions, comme le nord de la république dominicaine et le sud d'Haïti, ont des zones complètement inondées. Bien que le désastre ait pu être identifié le 24 mai dans la soirée, il existe encore des zones qui n'ont pas pu être évaluées du fait l'inaccessibilité de certaines zones. Beaucoup de communautés sont encore isolées ou sur le point d'être évacuées ; les besoins pourraient être plus importants.



Carte montrant l'accumulation d'eau de pluie du 18 au 25 Mai

Dans la zone affectée par ces inondations, des terres agricoles ont été détruits et la situation économique des pays est en détérioration depuis le début de l'année (forte dévaluation des monnaies, crise socio-politique en Haïti) ce qui réduit encore plus le pouvoir d'achat des familles les plus vulnérables. L'impact socio-économique des inondations dans les régions touchées pourrait s'aggraver et surtout du point de vue alimentaire et santé : En effet, suite aux inondations en République Dominicaine du mois de novembre dernier, il y a eu peu de programmes de réhabilitation. Beaucoup de routes dans la zone Haïtienne ont été détruites et le seul moyen efficace d'accéder aux victimes est l'hélicoptère. Dans ce cas, l'accès aux victimes en ce qui concerne l'aide alimentaire sera un problème à long terme. Enfin, il faut noter que les régions frontalières sont parmi les régions les plus pauvres des deux pays.

1.2. - Besoins identifiés :

Nos partenaires sur le terrain (World Vision, Movimondo, Oxfam - GB, Mouvement Croix Rouge, PAHO, UNICEF, WFP, MSF-BE, MDM-F) finalisent leurs évaluations détaillées de la situation. Les besoins identifiés sont les suivants :

- Eau et assainissement du fait de la destruction et contamination des réseaux de distributions d'eau et du débordement des rivières
- Abris temporaires,
- Aide de première nécessité (kits de cuisine, d'hygiène et de nettoyage)
- Surveillance épidémiologique et contrôle des vecteurs
- Aide médicale (fourniture de médicaments, appui psychosocial, réhabilitation légère de structures de santé)
- Aide alimentaire.
- Système de télécommunication satellitaire pour les secours et les familles sinistrées.
- Sécurité alimentaire pour redémarrer des productions vivrières de base.

1.3. - Population cible et régions concernées :

Approximativement 9,000 familles sont dans le besoin d'une aide d'urgence. Selon les estimations de nos partenaires, voici le tableau récapitulatif des familles affectées (OCHA/Protection Civil - 29 mai) :

Lieu :	Familles affectées :
République Dominicaine	
Provinces du Nord Est	3,000
Provinces du Sud Est	1,000
République d'Haïti	
Département de l'Ouest	2,088
Département du Sud Est	3,111
TOTAL	9,199

1.4. - Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

Les risques d'une sous-évaluation ou surévaluation des besoins existent du fait de l'étendue de la zone du désastre, des moyens disponibles pour leur évaluation et la saturation d'eau dans les rivières et sols. Les besoins ont été confirmés par les équipes d'évaluation rapide de sur le terrain (FICR, CR-NL, CR-FR, CICR, MSF-BE, Intermon-ES, MDM-F, Movimondo-IT, Nations Unies).

2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée :

2.1. - Objectifs :

Objectif principal :

Préserver les vies et rétablir les moyens de subsistance des populations touchées par des inondations

Objectifs spécifiques :

Aide d'urgence aux familles les plus vulnérables victimes des inondations

2.2. - Composantes :

- Distribution de kits de première nécessité (hygiène,
- Abris temporaires
- Eau et assainissement (distribution en eau potable, désinfection)
- Santé (contrôle des vecteurs et surveillance épidémiologique, aide médicale d'urgence, appui psychosocial)
- Aide alimentaire,
- Télécommunication d'urgence,
- Sécurité alimentaire.

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

Donateurs en DOMINICAN REPUBLIC/HAITI les 12 derniers mois

1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	0	ECHO	8,586,735		
Belgique	0	Autres Services			
Danemark	0				
Finlande	200,000				
France	478,140				
Allemagne	725,000				
Grèce	0				
Irlande	200,000				
Italie	0				
Luxembourg	0				
Pays Bas	400,000				
Portugal	0				
Espagne	492,553				
Suède	536,060				
Royaume Uni	1,708,002				
Sous-total	4,739,755	Sous-total	8,586,735	Sous-total	0
		Total	13,326,490		

Date : 03/06/2004

(*) Source : ECHO 14 Points reports. <https://hac.cec.eu.int>
Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

6 - Montant de la décision et répartition par objectifs spécifiques :

6.1. Impact budgétaire – 23 02 01

	CE (en Euro)
<i>Affectation initiale disponible 2004</i>	472 000 000
<i>Budgets supplémentaires</i>	-
<i>Transferts</i>	-
<i>Affectation totale disponible</i>	472 000 000
<i>Budget total exécuté à ce jour (03/06/04)</i>	336.580.368
<i>Reste disponible</i>	135.419.632
<i>Montant total de la décision</i>	2 000 000

6.2. – Répartition par objectifs spécifiques

Objectif principal: *Préserver les vies et rétablir les moyens de subsistance
Des populations touchées par des inondations*

Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EURO)	Région géographique de l'opération	Partenaires potentiels ¹
Objectif spécifique 1: Aide d'urgence aux familles les plus vulnérables victimes des inondations	2,000,000	Sud-est de Haiti, République Dominicaine	- ACTED - CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - INTERMON - MOVIMONDO - MSF - BEL - OXFAM - UK - TSF, FRANCE
TOTAL: 2,000,000			

¹ AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEVELOPPEMENT, (FR), FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, INTERMON OXFAM, (E), MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL), MOVIMONDO (ITA), OXFAM (GBR), TELECOMS SANS FRONTIERES

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement d'opérations humanitaires d'urgence sur le budget général de l'Union européenne en République Dominicaine et République d'Haïti

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le traité instituant la Communauté européenne,
Vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire²,
et en particulier son article 13,

Considérant ce qui suit :

1. La République Dominicaine et la République d'Haïti ont été affectées par de fortes pluies à partir du 23 mai 2004 provoquant la destruction d'habitations et la perte en vies humaines.
2. L'ampleur du désastre nécessite une assistance urgente aux populations démunies.
3. La durée des opérations d'aide humanitaire financées par la présente décision devrait être de 6 mois maximum.
4. Il est estimé qu'un montant de **2,000,000** euro provenant de la ligne budgétaire **23 02 01** du budget général 2004 de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux familles les plus touchées par les inondations, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de **2,000,000** euro en faveur d'opérations d'aide humanitaire d'urgence afin de fournir l'assistance et le secours nécessaires aux familles les plus touchées par les inondations en République Dominicaine et République d'Haïti au titre de la ligne budgétaire **23 02 01** du budget général 2004 de l'Union européenne.
2. Conformément à l'article 2(a) du Règlement du Conseil 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

- Aide d'urgence aux familles les plus vulnérables victimes des inondations

² JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

Article 2

1. La mise en œuvre des opérations d'aide humanitaire financées par cette décision doit avoir une durée maximum de 6 mois, à partir de la date de début des opérations.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à partir du 23 mai 2004.
3. Si les opérations envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

Article 3

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission